

## val de gâtine

### L'engagement du Sictom pour diminuer les déchets

La régie des déchets du Sictom (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) de la communauté de communes Val de Gâtine vient d'établir son rapport annuel portant sur l'année 2021. 31 communes, pour 21.530 habitants, sont regroupées dans la gestion de ce syndicat (pour la facturation), mais la collecte s'effectue uniquement sur 20 communes (de l'ex-Val d'Égray et l'ex-Gâtine-Autize), soit 14.678 usagers répartis dans 6.878 foyers. Les communes de l'ex-Pays Sud-Gâtine continuant à être ramassées par le SMC (syndicat mixte à la carte) du Haut Val de Sèvre.

#### Un quai de transfert

Parmi les éléments marquants de 2021, l'annualisation des horaires d'ouverture en déchetterie depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année passée. Les déchetteries d'Ardin et de Champdeniers sont ouvertes cinq jours sur sept, du lundi au samedi. La déchetterie de Beugnon-Thireuil est ouverte deux jours par semaine. Si ce site a une activité moindre que les deux autres, il permet de desservir toute la partie nord du territoire.

Autre nouveauté en 2021, la construction et la mise en service d'un quai de transfert pour les emballages ménagers collectés dans des bacs individuels pucés avec couvercle jaune. Des emballages triés sur

le centre Vendée tri à La Ferrière (Vendée), depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019. À la fin de chaque tournée de collecte, les emballages sont vidés au sol sur le site de Coulonges-sur-Autize, puis rechargés dans des caissons de 35 m<sup>3</sup> permettant d'optimiser les transports réalisés en régie. Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri depuis juillet 2019, les tonnes d'emballages ménagers ont augmenté de plus de 200 tonnes. La mise en service du bâtiment s'est faite à la fin du premier trimestre 2022. D'une superficie totale de 343 m<sup>2</sup>, ce bâtiment permet de vider les emballages au sol et à l'abri pour limiter les envols, avant qu'ils soient rechargés dans des caissons prévus à cet effet.

#### Réduire de 15 %

#### les déchets ménagers

Par ailleurs, le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste à mettre en œuvre un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic de territoire. Il s'agit notamment de réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2031 (pourcentage fixé par la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire). Pour Val de Gâtine, l'objectif est de passer de 469 kg par habitant en 2010, à 399 kg par habitant en 2031.